



## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

## APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

## ACTE D'ENGAGEMENT

## AVENANT

N°3

Lot n° : 5

Intitulé : METALLERIES-SERRURERIES

TITULAIRE du MARCHE

**S.N. ZAMA SA**

**33 avenue du Pont de**

**Tasset**

**74960 MEYTHET**

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 mars 2020

JUIN 2025

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY  
197, Grande Rue  
74 930 – REIGNIER-ESERY  
Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com)  
Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

S.N. ZAMA SA  
  
33 avenue du Pont de  
  
Tasset  
  
74960 MEYTHET

## Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 5	Intitulé : METALLERIES-SERRURERIES
------------	------------------------------------

## Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 188 449,60 €HT  
TVA (20%) : 37 689,92 €  
Montant TTC : 226 139,62 € TTC

Montant du marché :	188 449,60 €HT	Initial
	190 409,60 € HT	Après avenant n°1
	196 697,70 € HT	Après avenant n°2

## Article 5 – Objet de l'avenant n°3

La modification de programme pour adapter la salle en salle culturelle implique le passage de la porte IS en porte IS acoustique. Le modèle de la porte passe d'une ISOPLUS à une PHONIPLUS 45 de la marque DOORTAL afin de se conformer aux exigences acoustiques réglementaires.

Le fournisseur DOORTAL impose le fait que la porte PHONIPLUS se fixe directement sur un support béton afin que le PV phonique de la porte soit conforme et valable.

Ces contraintes techniques entraînent la réalisation supplémentaire d'un précadre en acier conforme acoustiquement permettant à la fois de fixer la porte dans le béton et d'aligner la porte avec le bardage extérieur afin de préserver ses caractéristiques normatives.

L'avenant n° 3 a pour objet la prise en compte du changement de porte, pour un montant de 2 472,10 € HT.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Cet avenant étant liée à la salle culturelle, il sera pris en charge à 100 % par la commune.

## Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	2 472,00	494,40	2 966,40
Moins-values			

Montant de l'avenant n°3	+2 472,00	494,40	+2 966,40
Evolution du montant du marché	+1,31%		
Variation cumulée du marché	+ 5,69%		

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°3

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant après avenant n°2	196 697,70	39 339,54	236 037,24
Montant de l'avenant n°3	2 472,00	494,40	2 966,40
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>199 169,70</b>	<b>39 833,94</b>	<b>239 003,64</b>

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°3

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions du code de la commande publique notamment des articles L.2194-3, R. 2194-2 et R.2194-3

## Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

## Article 10 – Annexes à l'avenant n°3

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 05-03 du 23/05/2025

## Article 11 – Signature du titulaire du marché

A .....

le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du .....

Notifié à l'entreprise titulaire le .....